



**SI À 16 ANS
T'ES PAS INSCRIT,
T'AS RATÉ
TA VIE**



**BIENTÔT 16 ANS ? PENSE AU RECENSEMENT !
(C'EST OBLIGATOIRE*)**

***POUR LE PASSAGE DE TOUT EXAMEN : BAC, BEP, CAP, CODE DE LA ROUTE, ETC.**

LE RECENSEMENT CITOYEN

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'une **démarche obligatoire** qui permet d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC) et l'inscription automatique du jeune sur les listes électorales.

Avant la majorité : l'attestation de recensement est nécessaire pour passer des diplômes et des concours.
Après la majorité : l'attestation de participation à la JDC est obligatoire pour s'inscrire à un examen ou un concours (ex : le permis de conduire).

QUI ?

Les jeunes qui remplissent les trois conditions suivantes :

- Être âgés de 16 ans à 25 ans
- Être de nationalité française
- Être domiciliés à LILLE.

Pour information : Si le jeune est devenu français entre 16 et 25 ans, il doit se faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Seuls les jeunes ou l'un de ses parents sont habilités à effectuer la démarche.

QUAND

À partir de 16 ans et jusqu'à 25 ans.

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Livret de famille des parents ou copie intégrale de l'acte de naissance du jeune si vous n'avez pas de livret de famille
- Justificatif de domicile des parents.

OÙ FAIRE LA DEMANDE

- À l'Hôtel de Ville de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi : l'attestation de recensement est remise sur place à l'utilisateur
- En mairie de quartier : l'attestation de recensement est envoyée sous quinzaine au domicile de l'intéressé-e
- Sur Internet :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>
l'attestation de recensement est envoyée sous quinzaine au domicile de l'intéressé-e



COORDONNÉES DU CENTRE DU SERVICE NATIONAL (CSN)

Les jeunes sont convoqués par le CSN à la JDC en moyenne 8 à 12 mois après s'être fait recenser.

CONTACT

✉ csnj-lille.trait.fct@intradef.gouv.fr
☎ 09 70 84 51 51, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h15 à 15h30
Courrier : Base de De LILLE,
CSN, Caserne Vandamme
17, rue Lydéric
CS 50125,
59001 LILLE CEDEX

POUR INFORMATION :

LE CSN NE REÇOIT PAS DE PUBLIC

Pour en savoir plus, contactez le service recensement au **03 20 49 52 11**
ou par mail :
elections.recensement@mairie-lille.fr